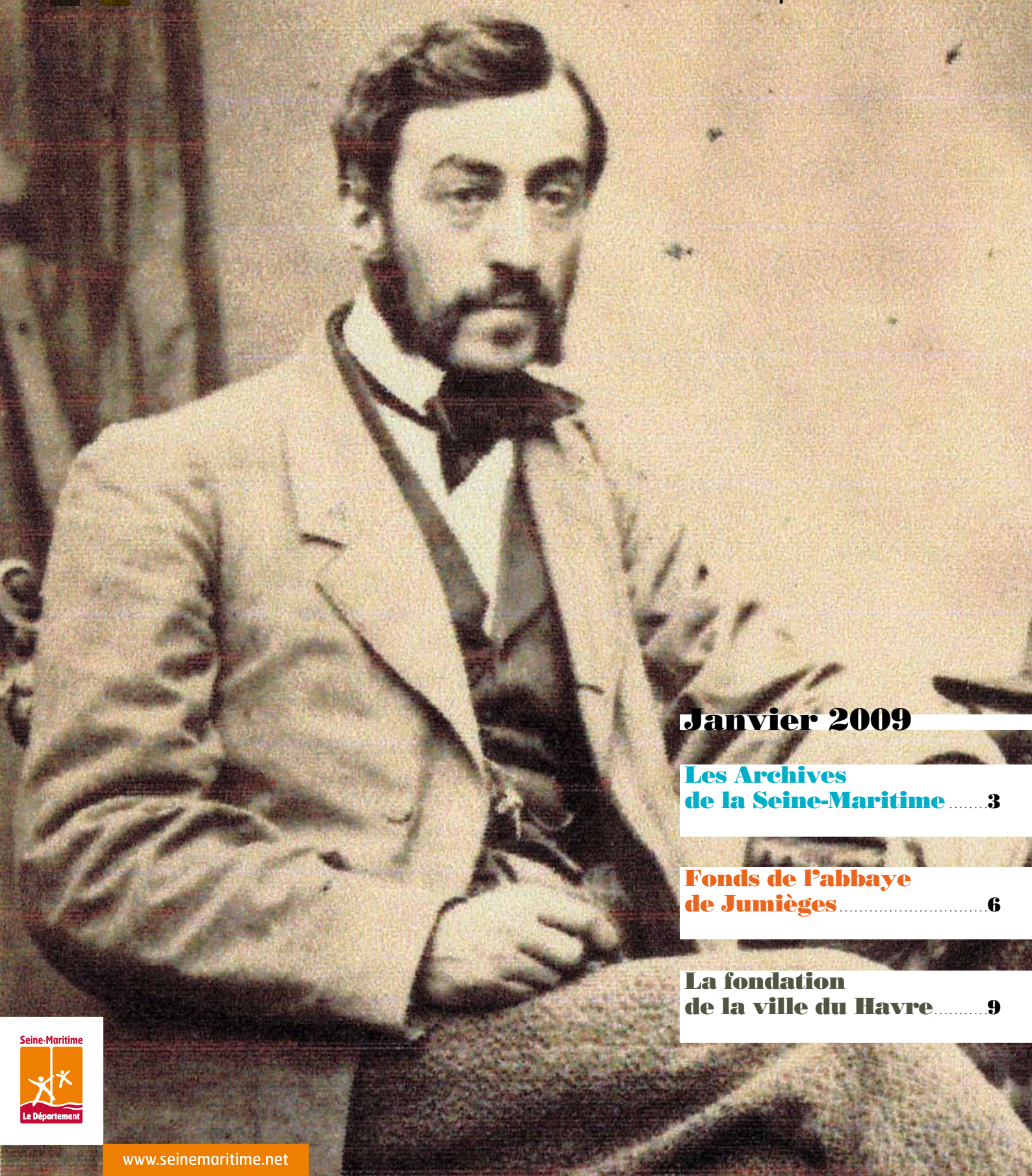




Fenêtre

SUR TOUR

Lettre d'information de la direction des Archives départementales



Janvier 2009

**Les Archives
de la Seine-Maritime** 3

**Fonds de l'abbaye
de Jumièges** 6

**La fondation
de la ville du Havre** 9





✿ Rouen au XVI^e siècle, cartulaire de Saint Maclou, G6873.

Édito

La Seine-Maritime, du fait de son passé, est à la tête d'un patrimoine inestimable, celui d'une mémoire lointaine et abondante. Mettre à la disposition du plus grand nombre ses richesses relève d'une politique volontariste. J'ai souhaité que nous nous y engageons fortement. Les Archives départementales sont en effet la source vivante de notre Histoire. Leurs ressources, encore trop mal connues, appartiennent à tous ; elles sont un élément fondamental de notre identité et un matériau de citoyenneté. Les travaux de rénovation engagés aboutissent aujourd'hui à l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil, témoins de ce désir et de cette volonté.

Aujourd'hui, je salue l'initiative de la direction des Archives départementales qui, soucieuse de mieux faire connaître son rôle, soucieuse aussi de répondre aux attentes d'un public curieux d'en apprendre davantage sur ses racines, a décidé de faire paraître une revue semestrielle. Cette publication, si elle s'adresse en priorité aux chercheurs, aux historiens et aux généalogistes, a pour objectif de montrer à nos contemporains qu'il est possible de comprendre bien des éléments du passé, donc de notre identité, à travers ce patrimoine unique que les siècles nous ont légué.

"Fenêtre sur Tour", au-delà de la simple allusion à la topographie des lieux, a pour ambition de proposer une ouverture sur la diversité des documents conservés et d'offrir un éclairage sur les travaux menés. Accessible à tous dans sa forme, elle s'efforcera d'éviter le langage parfois hermétique des spécialistes, pour se mettre à la portée de chacun. S'agissant de diffuser la mémoire, son contenu sera adapté à cette exigence : articles scientifiques de vulgarisation, informations pratiques, actualités. Tels sont les axes majeurs d'une publication proposant à ses lecteurs des orientations susceptibles de les passionner.

Didier MARIE
Président du Département
de Seine-Maritime



Sommaire

Dossier..... **3**
➔ Les Archives de la Seine-Maritime, *V. Maroteaux*
➔ Zoom sur la numérisation, *P.-Y. Corbel*

Recherches et découvertes... **6**
➔ Fonds de l'abbaye de Jumièges, *F. Lenègre*
➔ Interview, *P.-Y. Corbel*
➔ Petite leçon d'Héraldique, *Ph. Priol*

Histoire des lieux..... **9**
➔ La fondation de la ville du Havre, *Ph. Priol*

Vie des archives..... **10**
➔ La gestion des archives publiques, *F. Lenègre*

Actualités..... **11**
➔ Brèves
➔ Calendrier





Les Archives de la Seine-Maritime

Aussi loin que remonte l'écriture, on voit les institutions humaines produire des archives, tout à la fois témoins du passé et preuves conservées pour l'avenir. Le souci d'en assurer la préservation et la transmission est apparu très tôt, notamment dans les grandes institutions religieuses. Au Moyen-Âge, on en prend des copies, souvent intégrales, dans des registres appelés « cartulaires ». Plus tard, au XVIII^e siècle, l'archevêché, les grandes abbayes disposent de véritables archivistes chargés de classer et d'inventorier les documents.

La Révolution : vers la centralisation

L'une des premières mesures prises par l'Assemblée nationale proclamée en 1789, pour combler des déficits publics devenus abyssaux, est de nationaliser les biens du clergé. Sans attendre, on entreprend d'en centraliser les archives dans le cadre d'une éphémère subdivision du département, le district. Papiers des établissements religieux et des églises, papiers des corporations également supprimées, papiers des émigrés bientôt, les documents affluent par milliers aux sièges des districts. Pour le seul district de Rouen, où les archives sont installées dans l'ancienne bibliothèque du chapitre près de la Cathédrale, huit personnes sont affectées à ce travail. On rassemble, mais on détruit aussi les papiers jugés inutiles ou trop liés à l'ordre disparu : le 10 frimaire an II (30 novembre 1793), deux charretées de « vieux titres et papiers féodaux » en provenance de l'hôpital général de Rouen sont brûlées place de la Rougemare, d'autres sont livrées à l'artillerie, pour faire des gargousses, ou pour emballer des clous à l'atelier de cordonnerie. Le 7 messidor an II et le 5 brumaire an V (25 juin 1794 et 26 octobre 1796) interviennent deux lois importantes : l'une pose pour la première fois le principe du libre accès du citoyen aux archives, l'autre ordonne le regroupement au chef-lieu du département de tous les documents conservés dans les dépôts de la République, créant les Archives

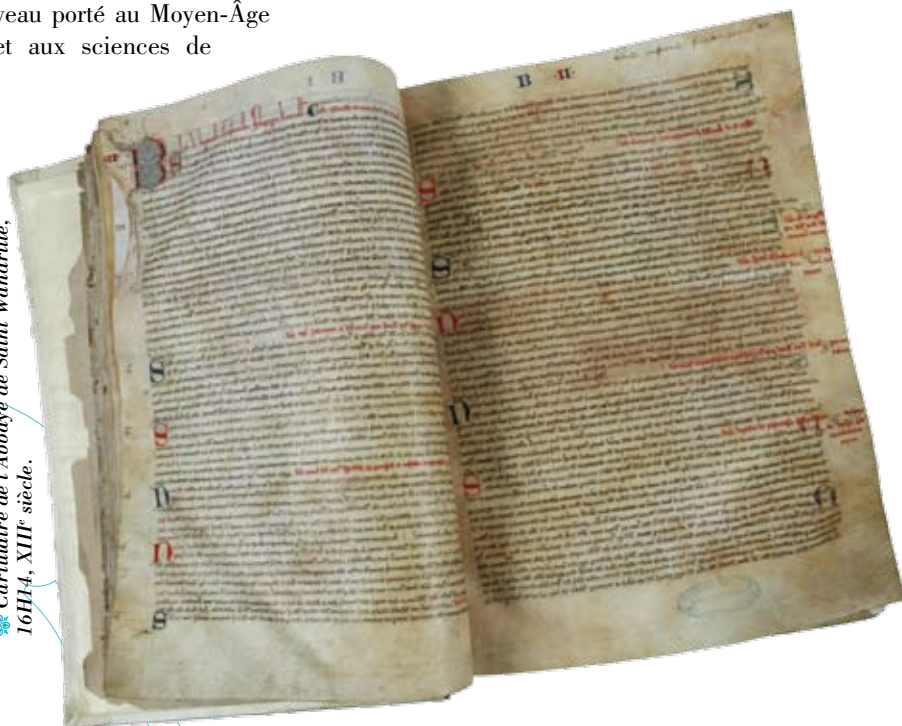
départementales. Mais, faute de volonté politique, ces textes restent largement lettre morte. Des fonds aussi prestigieux que ceux des abbayes de Jumièges et de Fécamp vont ainsi connaître des années d'incurie. Ballotés d'un endroit à l'autre (cinq à six déménagements pour Neufchâtel-en-Bray entre 1795 et 1820...), les documents s'endommagent. Pire, beaucoup disparaissent, volés ou détruits par négligence.

L'organisation des Archives départementales

Il faut attendre les années 1820, sous le règne de Louis XVIII, pour voir adopter les premières mesures sérieuses. C'est l'époque où est créée l'École des Chartes, indice de l'intérêt nouveau porté au Moyen-Âge et aux sciences de

l'Histoire. On commence alors à prendre conscience du patrimoine que constituent les archives, témoignages irremplaçables des siècles passés. Sous l'impulsion du préfet Charles de Vanssay, une maison adjacente à la Préfecture est acquise en 1822 et réaménagée pour y reloger les archives ; elle est remplacée en 1855 par un nouveau bâtiment, doté en 1895 d'une façade monumentale sur l'actuel boulevard des Belges, détruite il y a une vingtaine d'années pour élargir la rue Racine. Une première campagne est engagée en 1823-1824 pour y ramener le contenu des anciens dépôts d'archives des districts, mais l'opération est interrompue et il faut arriver au Second Empire pour la voir menée à

Cartulaire de l'Abbaye de Saint Wandrille, 16HH4, XIII^e siècle.





Bâtiment des Archives, 1895.

À propos de Charles de Beaurepaire...

Né en 1828 à Avranches, d'un père avocat prématurément disparu, il est élève de l'École des Chartes où il reçoit une formation d'archiviste-paléographe, doublée de celle d'architecte. Sujet brillant, fidèle à la Normandie de ses origines, il effectue l'ensemble de sa carrière aux Archives départementales de la Seine-Inférieure à Rouen où il est nommé en 1851. Il battra des records de longévité dans l'exercice de ses fonctions d'archiviste départemental puisqu'il reste en poste jusqu'en 1905, soit un total de 54 années. Son zèle, son opiniâtreté et sa passion de l'Histoire en font un travailleur infatigable, comme en témoignent ses cinq cents publications. Reçu à l'Académie de Rouen en 1853, il est également membre de la Société des Bibliophiles Normands, de la Société de l'Histoire de Normandie et correspondant de l'Institut à partir de 1871. Charles de Beaurepaire meurt à Rouen le 12 août 1908.



son achèvement: ce n'est qu'en 1865 qu'est rapatrié le fonds de l'abbaye du Tréport, en provenance de l'ancien district d'Eu. Pour les institutions de l'ancienne Normandie, ce regroupement sera plus long encore: les derniers documents d'Ancien Régime encore conservés dans les greniers du Palais de Justice sont versés en 1895; suivent peu après les précieux registres du tabellionage de Rouen (ancêtre du notariat), remontant au milieu du XIV^e siècle.

La direction de l'institution avait alors été reprise par un ancien élève de l'École des Chartes, Charles de Beaurepaire; durant plus de cinquante ans, celui-ci s'attache à développer le traitement scientifique des collections et à les enrichir. Il met en place des versements réguliers en provenance des administrations, il commence à faire entrer, en complément des fonds publics, des fonds ou documents d'origine privée. Un crédit (de 100 francs à l'époque) est ouvert pour cet usage en 1867 sur le budget du Conseil général.

À la recherche d'une nouvelle installation

Après une période de développement régulier, les événements de la Seconde Guerre mondiale ouvrent une période difficile. Non du fait des

bombardements, qui n'occasionnent aucune destruction directe dans les collections, mais parce que le bâtiment est réquisitionné en 1943 pour l'intendance de police, entraînant la dispersion des collections entre divers sites de fortune. Après vingt années de déménagements successifs, les Archives départementales trouvent heureusement leur siège aux côtés de la nouvelle Préfecture, installée en 1965 sur la rive gauche de la Seine, face à la Cathédrale. Dédiée aux locaux de conservation, une tour haute de 89 mètres est édifiée, marquant de son empreinte le paysage urbain.

La Préfecture a depuis laissé place au Conseil général. Confiée au Département avec la décentralisation, la direction des Archives départementales continue cependant à recevoir les archives des services de l'Etat et à suivre l'archivage pour l'ensemble du secteur public. Les collections n'ont depuis cessé de s'enrichir, avec une recherche de diversification (fonds d'entreprises, d'architectes...).

Avec 55 kilomètres linéaires de documents répartis entre l'Hôtel du département et une annexe ouverte à Darnétal (ancienne usine Fromage), les Archives de la Seine-Maritime constituent aujourd'hui un centre de ressources de premier ordre; 60 agents travaillent à mettre en valeur ce patrimoine et à assurer son ouverture au public. De ce point de vue, la période récente, avec l'essor de la généalogie, a été marquée par une explosion de la demande. Pour mieux y répondre et protéger des fonds très consultés, de vastes chantiers de numérisation ont été lancés depuis trois ans, en même temps qu'était engagée la rénovation, devenue nécessaire, des locaux. ■



ZOOM sur la numérisation

Le contact avec les archives originales est irremplaçable, contact physique et émotion d'une rencontre avec le passé. Mais l'accès aux archives sous forme numérique est tout aussi important. Les archives, mémoire d'une collectivité, ne peuvent rester en marge de la société de l'information et de la communication. La numérisation constitue également une alternative à la consultation des originaux lorsque ceux-ci sont trop fragiles ou trop sollicités.



Les travaux en cours

Aux Archives départementales, la numérisation est un chantier engagé depuis déjà quelques années. Mais il s'agissait d'un travail de préparation, dont les usagers ne pouvaient encore voir concrètement les résultats. Une étape décisive a été franchie en septembre 2008, avec l'ouverture d'une nouvelle salle multimédia équipée de 36 postes informatiques de consultation.

Depuis le 1^{er} septembre 2008, les usagers peuvent en effet accéder à l'ensemble des archives numérisées par le biais d'un portail informatique (organisé en onglets thématiques: généalogie, histoire de la Seine-Maritime, cartes et documents figurés...). De quelles archives s'agit-il? D'abord de l'état civil, très attendu par les généalogistes. 60 % de l'état civil de Seine-Maritime est actuellement consultable sous cette forme, le reste devant suivre dans les mois à venir. Les usagers se sont très vite adaptés à la consultation

des images numériques, en apprécient la souplesse et la commodité, et ont délaissé sans état d'âme les traditionnels lecteurs de microfilms. D'autant que la base de données des relevés des actes de mariage effectués par les Cercles généalogiques est elle aussi désormais accessible par le biais du portail, ce qui constitue une facilité de recherche considérable par rapport au maniment des tables papiers.

Le portail donne accès à bien d'autres documents, vaste champ d'exploration et de recherche livré d'un clic à la curiosité du public: inventaires des fonds d'archives et catalogue informatisé de la bibliothèque (onglet Outils de recherche), images et documents graphiques de toute nature (photos anciennes, gravures, dessins, affiches...) dont certains sont fondamentaux pour étudier l'évolution des territoires urbains et ruraux (plans terriers, plans cadastraux). À cet égard, le logiciel Zoomify offre des possibilités specta-

culaires de consultation et d'exploitation, permettant de lire des détails, de circuler d'un bout à l'autre des grands formats... Spectaculaires aussi les chartes anciennes et leurs sceaux pour les médiévistes, ou les blasons des registres de la Cour des aides pour les amateurs d'héraldique (onglet Histoire de la Seine-Maritime).

D'un abord plus austère, mais tout aussi essentiels pour le chercheur, les tables alphabétiques des successions-absences ou des registres matricules, qui permettent de reconstituer l'histoire des familles et celle des anciens combattants (onglet Généalogie). Ou encore la collection d'annuaires du XVIII^e siècle, les cahiers de doléance, les délibérations du Conseil Général...

Ce portail, grand ouvert sur la mémoire du département, va s'enrichir constamment, chaque année apportant son lot de nouveautés. Ainsi *le Journal de Rouen*, premier grand périodique régional de France, dont la numérisation-ocrisation est en voie d'achèvement. À terme 186 années de ce périodique (1762 à 1947) seront interrogeables, source considérable d'informations sur la vie socio-économique, politique, culturelle de la Seine-Maritime et des environs. D'autres projets sont en préparation: l'inscription maritime, les actes notariés... Le chantier est immense, à la mesure des 55 km linéaires du dépôt de Seine-Maritime.

Signalons enfin que le portail est relié à un système d'impression, permettant d'imprimer en direct les pages vues grâce à des cartes individuelles de paiement, service très apprécié des usagers. ■

Le fonds de l'abbaye de Jumièges

✿ Vue de l'abbaye de Jumièges au XIX^e siècle.



Le fonds de l'abbaye de Jumièges (sous-série 9H) est un des fonds les plus prestigieux conservés par les Archives départementales de la Seine-Maritime. L'abbaye de Jumièges, fondée en 654 par saint Philibert, est une des plus anciennes abbayes du nord de la France. Pillée en 841 par les Scandinaves, puis relevée vers 940 par le duc de Normandie, Guillaume Longue Epée, elle s'affirme tout au long des XI^e - XIII^e siècles comme une place de commerce importante sur la Seine. Sa prospérité va croissant tout au long de cette période et culmine au XIII^e siècle où d'importantes donations lui sont faites.

Huit siècles d'archives

Le chartrier de l'abbaye est à la mesure de son immense domaine. Quand survient la Révolution, le fonds est transféré à Yvetot où il reste en déshérence jusqu'en 1827, date à laquelle il intègre les Archives départementales. Il est classé par Charles de Beaurepaire à la fin du XIX^e siècle, travail qui débouche peu après sur la publication d'un inventaire imprimé.

Comptant quelque 1900 articles, le fonds occupe près de 40 mètres linéaires. Sa richesse est remarquable : il recèle 33 actes antérieurs à 1121, le plus ancien original conservé est une donation datée du 5 avril 984 consentie par Eudes, évêque de Chartres, au profit du monastère (9 H 27). Parmi ces titres anciens, il faut noter également la présence d'une confirmation originale par Guillaume le Conquérant de toutes les possessions de l'abbaye, datée de 1080 environ (9 H 26). En raison des pillages à répétition dont elle a fait l'objet tout au long du IX^e siècle, l'abbaye n'a malheureusement conservé aucun original antérieur à 940. Si le chartrier ne renferme que 83 articles sur la vie du monastère (élections des



✿ Sceau d'Henri Lecoq, 9H36, 1219.

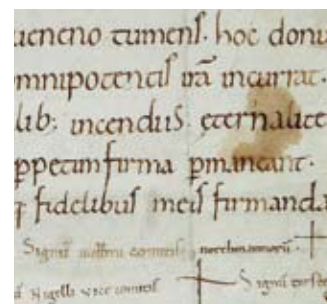
abbés, offices claustraux...) et bien peu de séries comptables complètes (seuls les XVII^e - XVIII^e siècles sont représentés), il conserve en revanche de nombreux titres de propriétés remontant jusqu'au XIII^e siècle.

Les sceaux

La collection de titres scellés est particulièrement remarquable. Dans le cadre d'un récolement général des fonds d'abbayes, un relevé systématique des sceaux est actuellement réalisé dans le but d'établir un catalogue,

de restaurer les pièces les plus abîmées, d'extraire et de reconditionner les plus précieuses avant de les numériser afin de pouvoir les présenter au public.

Dans le fonds de Jumièges, ce sont 1574 sceaux qui ont pu être repérés. Parmi ceux-ci, une liste d'une centaine de pièces remarquables par leur motif (animaux fantastiques, scènes religieuses, chevaliers, portraits en pied), leur producteur ou la qualité de leur conservation a été dressée. Citons, par exemple, le sceau particulièrement intéressant d'Henri Lecoq, appendu à une donation de 1219 (9 H 136) : figure sur ce sceau un buste à l'antique présenté de profil, coiffé d'un diadème. Il pourrait s'agir d'un sceau gravé sur le modèle d'une monnaie antique. ■



✿ La « signature » de Guillaume le Conquérant au bas d'un acte des environs de 1040, 9 H 30.

Interview

Pour aller plus loin dans la découverte du public des Archives, la lettre d'information vous proposera régulièrement des portraits de lecteurs. Mme Thérèse-Marie Dubois-Hébert, enseignante et chercheur, a bien voulu se prêter à l'exercice pour ce premier portrait et nous l'en remercions.



Quel a été votre premier contact avec les Archives départementales ?

Je suis venue aux archives en 1976 faire des recherches de maîtrise sur les potiers de Martincamp. Je me suis rapidement rendu compte qu'un tel sujet dépassait le cadre d'un travail de maîtrise, mais cela m'a permis de faire un premier état des sources : état civil, justices seigneuriales. J'ai aussi exploité les recensements de population du XIX^e siècle, pour aboutir finalement à une étude démographique des potiers de 1841 à 1906.

Les potiers de Martincamp ?

Oui, un sujet interdisciplinaire, aux frontières de l'histoire, de l'archéologie et de l'ethnologie. On connaissait localement l'existence de cette production originaire de Martincamp-Bully, près de Neufchâtel-en-Bray, mais il manquait une étude poussée, confrontant les objets et les archives.

Avez-vous trouvé ce que vous cherchiez dans les fonds des Archives départementales ?

J'ai tâtonné avant de parvenir à localiser les sources. Mais c'est un peu le lot de toute recherche. J'ai présenté une première synthèse en 1980 à Forges-

les-Eaux, dans le cadre du congrès des Sociétés Historiques et Archéologiques de Normandie. Ensuite ma vie familiale et professionnelle m'a éloignée des archives, mais je savais qu'il y aurait une suite, car le sujet me tenait à cœur.

Comment avez-vous renoué le fil ?

J'avais gardé le contact avec le terrain... j'ai réalisé des fouilles archéologiques à Martincamp en 1982, et fait un important travail de description typologique des poteries. Tout cela m'a permis d'avancer dans mon projet de thèse. C'est une des facettes de cette recherche interdisciplinaire, le côté matériel.

Ensuite vous êtes revenue aux Archives ?

Oui, j'ai trouvé des documents très éclairants sur le fonctionnement et l'organisation des ateliers de potiers au XVIII^e siècle, en particulier dans les archives judiciaires (séries B et LP). Depuis je n'ai cessé d'y travailler et j'espère aboutir à la soutenance de thèse en 2008. C'est l'objectif que je me suis fixé avec Anne-Marie Flambarb-Héricher, qui dirige ce travail.

Un très long itinéraire, donc ?

Long, et pas toujours facile à concilier avec le métier et la vie de famille. Mais j'ai obtenu un congé de formation professionnelle en 2006-2007, ce qui m'a permis de bien avancer.

Sur quels autres fonds avez-vous travaillé ces dernières années, et qu'avez-vous découvert ?

J'ai consulté de façon assez systématique les fonds qui peuvent concerner les matériaux nécessaires à la produc-

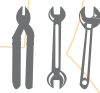
tion de la poterie, à savoir le bois et la terre. Les archives du clergé se sont avérées très intéressantes. Le clergé possédait des bois, des terres à pot (argileuses). Au détour d'un bail ou d'un procès on peut donc retrouver, de façon indirecte, l'activité des potiers. Par un procès avec l'Archevêché de Rouen, on sait par exemple que les potiers de Martincamp vendaient leur production à Dieppe, d'où elle était exportée.

Votre travail de thèse vous a-t-il permis de faire le tour de la question ?

Non, bien sûr, on n'a jamais épuisé le sujet... Et pourtant il faut conclure. C'est un peu l'enjeu pour moi actuellement : donner une forme à ce travail de synthèse en dégagant les axes de futures recherches. Il reste beaucoup de pistes à explorer, notamment sur le circuit et les marchés d'exportation, la façon dont était diffusée cette production. ■



Poteries de Martincamp, XVIII^e - XIX^e siècle.



Arme de la famille Corneille, cour des Aides, 3E30, 1637.

Petite leçon d'Héraldique



Or

Argent

Métaux



Gueules

Azur

Sable

Sinople

Émaux

La science du blason

Qu'est ce que l'Héraldique ? Ce terme quelque peu barbare aux oreilles du profane vient du bas latin « heraldus » qui signifie héraut. Le héraut était au Moyen-Âge celui qui s'occupait des blasons, il vérifiait les titres et les droits nobiliaires des chevaliers, dressait les armoriaux et les généalogies. L'Héraldique est donc la science du blason. Contrairement à une opinion largement répandue, les membres de la noblesse étaient loin d'être les seuls à arborer un blason. Cet usage était en vigueur aussi bien chez les paysans que les bourgeois, chez les artisans que les marchands. Très tôt, dès l'époque romaine et peut-être plus anciennement, c'est dans la classe guerrière qu'apparurent les premiers symboles permettant de distinguer les chevaliers entre eux. L'usage se généralisera plus tard dans toutes les couches de la société avant de finir par devenir héréditaire. Elle s'organisera en science au sein de la chevalerie, puis de la noblesse, ce qui lui confèrera le prestige que nous lui connaissons. De nos jours, la plupart des communes se sont dotées d'un blason tandis que les institutions officielles, les entreprises et quantité de sociétés commerciales ont recours à

l'élaboration d'un « logo », survivance moderne du blason. Cette science a de tout temps fasciné les esprits. Elle comporte en effet sa part de mystère. Obéissant à des lois qui lui sont spécifiques, elle a son propre langage. Elle est de fait réservée à un public d'initiés.

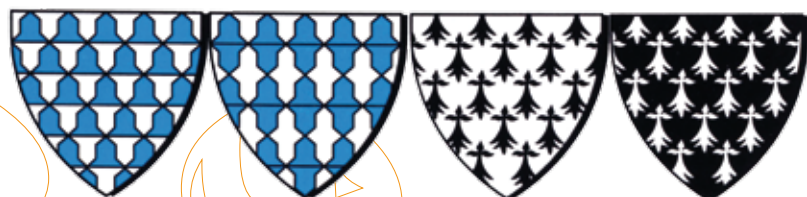
Principes de base

L'écu français emprunte sa forme au bouclier des guerriers, la pointe orientée vers le bas, il est en principe en métal ; dans ses origines il a pu être en cuir ou en bois ; mais ses représentations sont différentes, selon son origine géographique, il a une forme arrondie dans les pays germaniques, ou encore selon son propriétaire, ainsi les femmes porteront un écu en forme de losange.

Les couleurs, elles se répartissent en métaux et en émaux ; les métaux sont

au nombre de deux, l'or et l'argent ; les émaux sont principalement au nombre de trois : le rouge « de gueules » ; le bleu « d'azur » ; le vert « de sinople ». On peut y ajouter, mais plus rarement, le pourpre et l'orangé. Leurs représentations obéissent à un système codé. (cf. dessins) Un principe de base sera très vite en usage, celui de ne jamais peindre émail sur émail, mais de toujours séparer l'émail par un métal.

Les fourrures, elles tirent leur usage de l'époque où les boucliers étaient recouverts de peaux de bête. On trouve ainsi la zibeline représentée par un noir uni « de sable » que l'on assimile par erreur aux émaux ; le vair, il s'agit d'une variété d'écureuil de Russie à pelage gris et ventre blanc ; l'hermine, dont la robe est blanche l'hiver et la queue noire. Les représentation peuvent être inversées, d'où le contre-vair et la contre-hermine. ■



Vair

Contre-vair

Hermine

Contre-hermine

Fourrures



La Fondation de la Ville du Havre

La ville du Havre qui occupe une position stratégique à l'embouchure de la Seine et sur la Manche doit sa création à l'aube du XVI^e siècle à l'esprit visionnaire de l'un des souverains français les plus modernes en son temps, François I^{er}. Ayant compris quels seraient les avantages pour le royaume de posséder un port de défense sur le littoral normand, mais surtout un port ouvert au grand commerce international, alors en pleine expansion, il n'hésita pas à lancer ce vaste chantier qui dura de 1517 à 1524.

Une place stratégique

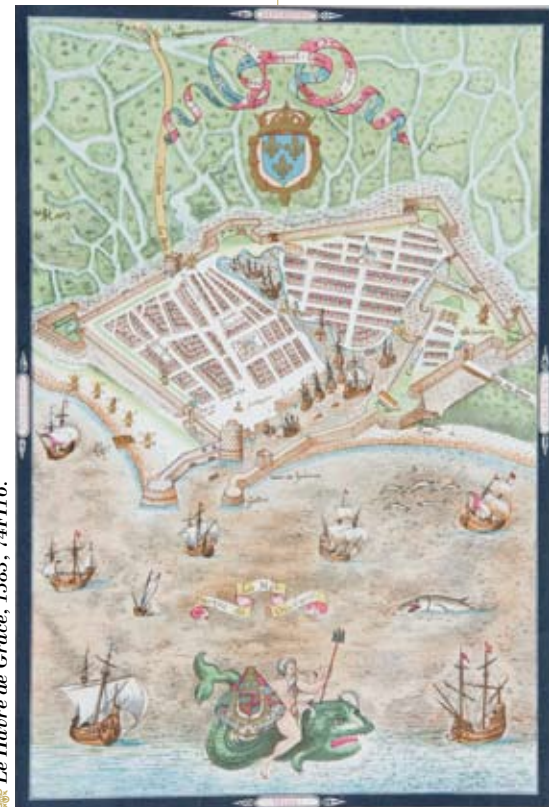
Appelée originellement Française de Grâce, puis Le Havre de Grâce, la ville doit en partie son nom, non pas à une pieuse référence, mais à sa localisation géographique. En effet, le nom « Grâce » est un dérivé de « Grasse » dénomination attestée depuis les temps les plus anciens. Le terme « Grasse » qui vient du latin « Grassus » désigne l'estuaire d'un fleuve, le lieu où les navires abordent le long des terres basses, souvent inondées et marécageuses. De tout temps, en effet, il avait existé à cet endroit une crique où les navires se mettaient à l'abri des tempêtes, on l'appelait Le Havre de Grasse. Aucun des prédécesseurs de François I^{er}, qu'il s'agisse de Louis XI qui avait compris l'intérêt stratégique de cet endroit, de Charles VIII, occupé à combattre en Italie, ou encore de Louis XII n'en avait fait leur priorité. Il était pourtant devenu impératif de disposer d'une position de défense face à des envahisseurs, principalement les Anglais et leurs alliés, qui s'abritaient dans la crique du Havre de Grasse, ravageaient la région. François I^{er} allait faire de ce sol de vase et de boue, couvert de marécages, un des plus grands entrepôts de commerce d'Europe et d'Amérique. Les découvertes puis les colonies nouvelles, la fièvre qui s'emparait d'aventuriers des mers en mal d'exploration, l'envasement du port d'Harfleur, l'insuffisance de celui de Honfleur, enfin l'état de l'opinion publique à ce sujet trouvèrent un écho favorable dans l'esprit du souverain. Par lettres du 7 février 1517, il nommait l'amiral Bonnivet commissaire général pour la construction du port et des fortifi-

cations et il chargeait Guyon Le Roy, sieur du Chillou, Lieutenant général des forces de mer, d'étudier l'emplacement du nouveau port et d'en dresser les plans. Dès le mois de mars de la même année, c'était chose faite.

Des travaux considérables

L'ouverture du port, la construction de la tour et d'une partie des jetées intérieures et extérieures durèrent jusqu'en 1523. On procéda à l'abatage de forêts entières pour tailler les pieux indispensables aux fondations, des pompes luttèrent jour et nuit contre l'infiltration de l'eau, des milliers d'ouvriers furent recrutés dans la région et dans d'autres provinces, des épidémies décimèrent la population, l'argent manqua à plusieurs reprises, des centaines de personnes périrent noyées, des rivalités et des jalousies naquirent chez les parlementaires rouennais, du Chillou fut ruiné à cause d'eux et de procès au sujet de la vente de terrains, il fallut faire venir les grands marchands afin que la nouvelle ville connaisse l'expansion souhaitée. Cela ne se fit pas sans mal et le roi dut octroyer certains privilèges aux futurs habitants afin de les attirer. Le premier d'entre eux nous est connu, il s'agit d'un marchand de Harfleur, nommé Robert Mahieu. Ainsi que les tout premiers acheteurs, l'emplacement de sa maison était des meilleurs, c'est-à-dire à proximité du port ce qui facilitait de toute évidence le trafic des marchandises. Mais l'eau douce manquait dans la ville. Pour 3000 livres tournois, monsieur du Chillou fit donc bâtir une somptueuse fontaine en pierre de Vernon dont l'eau fut prise à Vitanval. Ceci était

indispensable au développement de la nouvelle cité maritime. Dès 1530, le nom de ville Française était officiellement employé. C'était rendre un juste hommage à celui qui avait su mesurer l'ampleur des enjeux, visitant les travaux de la future ville, montrant ainsi l'intérêt qu'il y portait. Le port et la ville étaient l'œuvre d'un souverain bâtisseur, audacieux dans ses projets et éclairé dans ses choix. Mais il serait injuste de ne pas souligner la part de mérite revenant à monsieur du Chillou, concepteur et initiateur des plans, celui auquel les Havrais d'aujourd'hui sont redevables du choix qu'il fit de l'emplacement de la ville et du port en 1517. ■



❁ Le Havre de Grâce, 1583, 74F116.

La gestion des archives publiques

Parmi les missions essentielles de la direction des Archives départementales, la collecte du patrimoine écrit du département, public ou privé, tient une place de choix. Si la collecte des archives privées dépend entièrement de la volonté du propriétaire, celle des archives publiques est encadrée par la loi.

Les obligations légales

Depuis 1936, les administrations publiques sont tenues de verser leurs archives historiques aux Archives départementales et doivent avoir l'accord du directeur des Archives pour pouvoir détruire les documents n'ayant pas de valeur historique. Ces dispositions ont été reprises dans la loi du 3 janvier 1979 sur les archives. Cette loi, modifiée par celle du 15 juillet dernier, est aujourd'hui intégrée dans le Code du Patrimoine.

Gérer dans la durée

Souvent perçu comme contraignant, cet encadrement légal présente plusieurs avantages : il permet tout d'abord de préparer la matière historique future et inscrit ainsi le travail de l'administration au service du public dans une continuité historique. Il fournit également aux administrations l'occasion d'organiser la circulation et la localisation de leurs documents. La mise au point d'un schéma de circulation de l'information qui prenne en compte les étapes tardives de la vie du document est un investissement à long terme : un tel schéma, en donnant une visibilité de tous les instants sur

l'ensemble de la production documentaire d'une administration, permet de rendre plus performant le travail au quotidien, en améliorant par exemple le délai de réponse aux usagers.

Les rôles

Ainsi que le précise, en ce qui concerne les services de l'Etat, une circulaire du premier ministre du 2 novembre 2001, la conservation des archives doit être assurée par les administrations jusqu'à ce que leur durée d'utilité administrative soit échu. Cette conservation se fait en deux étapes :

- Les archives se trouvent d'abord dans les bureaux : c'est le cas par exemple de dossiers qui sont encore enrichis dans le travail quotidien, on parlera alors d'archives courantes.
- Une fois que le dossier est clos, il demeure utile pendant une période plus ou moins longue pour référence ou en cas de contentieux. Il entre dans la catégorie des archives intermédiaires : celles-ci ne sont plus conservées dans le bureau mais dans un local extérieur jusqu'à ce que leur utilité administrative soit épuisée. Après épuisement de ce délai, les documents font l'objet d'une évaluation à laquelle la direction des Archives dé-

partementales doit être associée : il s'agit de séparer les documents qui ont une valeur historique de ceux qui n'en ont pas. Les premiers seront versés aux Archives départementales et deviendront des archives définitives, les seconds seront détruits après avoir obtenu l'accord du directeur des Archives départementales. La gestion des archives courantes et intermédiaires incombe donc à l'administration qui les a produites. Dans l'exercice de cette mission, la direction des Archives départementales, via le service des archives publiques et des interventions, peut apporter une « aide et conseil méthodologique », pour reprendre les termes de la circulaire. ■

L'intervention de la direction des Archives départementales dans les services

Son but est de mettre en place des outils permettant une meilleure gestion des archives. Parmi ceux-ci figure en premier lieu le tableau de gestion, qui recense les documents produits ou reçus par une administration et fixe pour chacun d'entre eux une durée d'utilité administrative et un sort final (conserver, détruire, trier). L'intervention peut également être l'occasion de donner quelques recommandations pour une gestion efficace et durable des archives (mise en place d'un réseau de correspondants, plan d'implantation des archives dans le local archives voire dans les bureaux). Plusieurs interventions sont en ce moment en cours à la Préfecture (cabinet du Préfet, direction des relations avec les collectivités locales et des élections, direction de l'environnement et du développement durable) et à la DRASS/DDASS.



Locaux de pré-archivage.



Brèves

→ Entrées

Archives publiques

- Versement par le TGI de Rouen de 800 registres d'État-Civil, 1888-1907 (4 E).
- Versement par le SDIS des rapports d'incendies et de dossiers de personnel, 1856-1945 (6 R supp2).
- Versement par la DDE d'archives sur les ports de Dieppe et du Tréport, 1681-1974 (4 S supp).
- Versement par l'ONAC des dossiers des combattants volontaires de la Résistance (3868 W).
- Archives de l'École des Sciences et des Lettres de Rouen, 1899-1982 et de la faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rouen (3924 W).
- Recensement agricole de 1988 (3921 W).

Archives privées

- Achat du livre de comptes du président Langlois de Colmoulins, haut magistrat rouennais vivant au début du XVIII^e siècle (J 1189).
- Quittance de paiement d'un marchand, 1423, don du East Sussex County Council (J 1203).
- Achat d'un registre de procès verbaux des visites pastorales de l'archevêque de Rouen, Mgr. de La Rochefoucauld, 1767-1770 (J 1222).
- Dépôt des registres et dossiers de l'entreprise Lanfry et Baron 1880-1990 (223 J).
- Dépôt des archives de la CFDT depuis 1953 (231 J).
- Prise en charge des archives de l'entreprise Badin 1849-1986 (243 J).

→ Nouveaux inventaires

- 52 H : Fonds des Cisterciennes de Notre-Dame-de-Bondeville (XII^e-1789).
- 71 H : Fonds des Bernardines de Gournay (1237-1787).
- 2 E 59 : Minutes du notariat de Gournay depuis 1537.
- 38 J : Fonds Leduc de Lillers, relatif aux propriétés de cette famille à l'ouest du département.
- 191 J : Fonds Halbout, chantiers archéologiques conduits par Dominique Halbout (1949-2005), notes, rapports, photographies, principalement à Rouen.
- Catalogue des sceaux de l'abbaye de Jumièges (9 H) de 1142 à 1250.

→ À Signaler

- Le catalogue de l'exposition « Douze siècles d'histoire » (224 pages) est en vente à l'accueil des Archives départementales au prix de 28 euros.
- Depuis le 1^{er} septembre 2008, de nouveaux espaces d'accueil attendent le public : une salle multimedia et une salle de lecture « flambant neuf » sont à disposition des généalogistes et des chercheurs... ou tout simplement des curieux : une capacité totale de cent places. Il n'est plus nécessaire de réserver, venez nombreux. Vous serez sensible à la qualité des prestations qui vous seront proposées.

→ Actualité de la recherche universitaire

par **Élisabeth Lalou**, professeur d'histoire médiévale, archiviste-paléographe, directrice du GRHIS.

Le département d'histoire de l'université de Rouen fait faire des mémoires de Masters et des thèses à partir des fonds des Archives départementales de Seine-Maritime, fonds dont la richesse justifie l'existence d'historiens à Rouen. Le 4 décembre 2007 a été soutenue la thèse de Marina Daniel : *Le corps meurtri à travers les archives judiciaires de la Seine inférieure au XIX^e siècle*. Au niveau des Masters plusieurs mémoires peuvent être signalés :

- *Livres de raison, les écrits de "for privé" en Haute Normandie à l'époque moderne*, par C. Aubry.
- *L'étude sociale et politique d'une commune de la banlieue rouennaise aux XIX^e et XX^e : Déville-lès-Rouen*, par Cynthia Vermeulen.
- *Les Apothicaires au Moyen-Âge*, par Florence Daval (en cours à partir de la série E des ADSM).
- *Écoles et éducation en Normandie au Moyen-Âge*, par Rémi Perrudin (en cours à partir des séries D et E).

Le fonds de maîtrises et de masters conservé en plusieurs endroits à l'université (Bibliothèque du GRHIS, bibliothèque de l'IRED, bibliothèque universitaire) devrait faire l'objet d'un catalogage complet dans les deux années à venir. Un exemplaire est normalement déposé aux Archives départementales.

Calendrier

Du 19 février au 28 mai 2009

Présentation de l'exposition itinérante
« Les Normands et la Mer ».

De septembre à novembre 2009

Exposition consacrée à l'architecte Pierre Chirol.

À partir de septembre 2009

Cours de paléographie le mardi de 15 heures à
17 heures. Inscription gratuite au 02 35 03 54 95.

Fermetures

Semaine du 15 août et dernière semaine de l'année.

Expositions itinérantes disponibles : « En scène, spectacles et spectateurs en Seine-Maritime » (12 panneaux) ; « 1939-1945 : Mémoire individuelle, mémoire collective (20 panneaux) » ; « La Ville au risque de ses usines » (11 panneaux).
Pour plus d'informations, contacter le service de l'Action culturelle et éducative au 02 35 03 54 95.



© David Morganti

**Lettre d'information semestrielle
éditée par le Département de Seine-Maritime,
supplément de Seine-Maritime magazine**

Directeur de la publication
Didier Marie

Rédacteur en chef
Vincent Maroteaux

Rédacteur en chef adjoint
Philippe Priol

Conception graphique
Direction de la communication
et de l'information

Crédits photographiques
ADSM, clichés Didier Tragin,
Eric Levêque.

Photo de couverture
Charles de Beaurepaire,
collection particulière

Impression
Unité imprimerie du Département

Tirage : 10000 ex.

**Pour recevoir cette lettre par mail,
inscrivez-vous à l'adresse suivante :**
archives@cg76.fr

Direction des Archives départementales
Quai Jean Moulin – 76101 Rouen cedex
Tél. : 02 35 03 55 55 – archivesdepartementales76.net